Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 25 du 1 avril 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 8

CIRCULAIRE N° 1986/ARM/DRHAAE/SDGR/BGA/DNA

modifiant la circulaire N° 192/ARM/DRHAAE/SDGR/BGA/DNA du 11 janvier 2022 relative à la détermination de la chaîne de notation 2022 du personnel militaire d'active de l'armée de l'air et de l'espace.

Du *18 mars 2022*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE :

sous-direction « gestion des ressources » ; bureau « gestion administrative »

CIRCULAIRE N° 1986/ARM/DRHAAE/SDGR/BGA/DNA modifiant la circulaire N° 192/ARM/DRHAAE/SDGR/BGA/DNA du 11 janvier 2022 relative à la détermination de la chaîne de notation 2022 du personnel militaire d'active de l'armée de l'air et de l'espace.

Du 18 mars 2022

NOR A R M L 2 2 0 0 6 6 8 C

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) modifié(s) :

- Circulaire N° 192/ARM/DRHAAE/SDGR/BGA/DNA du 11 janvier 2022 relative à la détermination de la chaîne de notation 2022 du personnel militaire d'active de l'armée de l'air et de l'espace.

Référence de publication :

Références :

> Arrêté du 29 août 2005 relatif à la notation des militaires en cas de détachement ou de mutation.

> Instruction N° 36383/DEF/SGA/DRH-MD/SDPEP du 13 décembre 2019 relative à la notation des officiers d'active et de la réserve opérationnelle, des aspirants et des officiers volontaires de l'armée de terre, de la marine nationale, de l'armée de l'air, du service de santé des armées, du service des essences des armées, du service du commissariat des armées, du service infrastructure de la défense et des chefs de musique.

> Instruction N° 36387/ARM/SGA/DRH-MD/SDPEP du 13 décembre 2019 relative à la notation des sous-officiers, officiers mariniers, militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (soumis aux lois et règlements applicables aux sous-officiers), des sous-chefs de musiques, et des militaires du rang, d'active et de réserve.

Art. 1er. La circulaire N° 192/ARM/DRHAAE/SDGR/BGA/DNA du 11 janvier 2022 relative à la détermination de la chaîne de notation 2022 du personnel militaire d'active de l'armée de l'air et de l'espace est modifiée comme suit :

L'annexe I. est remplacée par l'annexe I. jointe.

ANNEXE I.

Art. 2. La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le général de brigade aérienne,
sous-directeur « gestion des ressources »,
de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace,

Hervé CHÊNE.

ANNEXE

ANNEXE I.

RELATIVE À LA CHAÎNE DE NOTATION 2022 DU PERSONNEL MILITAIRE D'ACTIVE DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE.

ANNEXE I.